

**Fédération Française de Motocyclisme**  
**Ligue moto bourgogne**  
**MOTO CLUB ASSOCIATION SPORTIVE LOISIRS OFF ROAD**  
**21580 SALIVES**

**L'ENDURO TOP**

20 et 21 avril 2019

**Organisateur** : Moto Club Association Sportive Loisirs Off Road

**Secrétariat** : BOYON Hélène

Tél : 03 80 75 67 99

Email : loisirsoffroad@wanadoo.fr

La manifestation se déroulera conformément au code sportif de la Fédération Française de Motocyclisme, aux règles techniques et de sécurité de la discipline enduro (concernant la spéciale chronométrée) et des règles techniques et de sécurité de la discipline endurance tout terrain, et de façon générale, à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

**L'ENDURO TOP** est classé dans la catégorie « Cross-country ».

## Article 1

### **Définition** :

**L'ENDURO TOP** est une activité en terrain varié qui a lieu sur un terrain privé et un parcours fermé interdit à la circulation publique. Elle comporte des dénivelés, des obstacles naturels et artificiels toujours franchissables ou évitables ainsi que des changements de direction.

Les spéciales et le parcours seront clairement définis et délimités par de la rubalise.  
La largeur de la piste sera de 8 mètres sauf quelques passages dus à la végétation.  
Longueur du circuit : 9 km

## Article 2

### **Déroulement** :

**- Jour 1 : samedi 20 avril 2019**

- 2x2 spéciales : 1 spéciale départ individuel ,1 spéciale départ par 10 .
- 1 endurance 1h30
- 1 gymkhana trial petite moto facultatif à points

**- Jour 2 : dimanche 21 avril 2019**

- 1 spéciale individuelle
- Tour de reco et endurance individuelle de 2h30 sur l'endurance de la veille

## Article 3

## **Classement :**

Classement final à l'issu des 2 jours :

- classement du jour 1 ajouté au jour 2 pour les endurances
- les chronos individuels donnent des points
- les points acquis au gymkhana du samedi sont additionnés au total des points jour1 + jour 2

Classement à points

Le système d'attribution des points sera affiché au PC course

Classement de l'endurance du samedi déterminera les 3 premières lignes sur le départ de l'endurance de 2h30 le dimanche

## Article 4

### **Participation :**

Chaque pilote s'engage pour les 2 jours.

Il n'est pas possible de participer qu'à une journée.

## Article 5

### **Catégories et récompenses :**

Age minimum requis : 16 ans révolu et 105 cm3

Classement scratch, plaques numéros fournies par l'organisation

A l'issue des 2 jours, seront récompensés

- 5 premiers scratch
- 3 premiers vétérans
- 3 premiers super vétérans
- 3 premières féminines
- 3 premiers espoirs/juniors
- 3 premières licences journée

## Article 6

### **Engagement et tarifs :**

L'ENDURO TOP est ouvert aux licenciés FFM Internationaux et nationaux ainsi qu'aux licences une manifestation.

Nombre de pilotes maxi : 300

et envoyés par la poste à : LOISIRS OFF ROAD  
Hameau de Prégelan  
21580 SALIVES

Tarif 120 euros (140€ après le 1<sup>o</sup> avril 2019)  
Pas de caution transpondeur

**Désistement :**

15 jours avant la course.....Remboursement de votre engagement  
Entre 7 et 15 jours .....50€ sera retenu par le club organisateur  
Remboursement de 70€ sur présentation d'un certificat médical  
Moins de 7 jours .....La totalité de l'engagement sera gardée par le club

Article 7

**Contrôle administratif :**

Le contrôle administratif aura lieu au parc coureur :

Se munir : - de la licence FFM en cours ou licence une manifestation  
- de la confirmation d'engagement.  
- d'une pièce d'identité

Les bulletins d'engagement devront être retournés avant le 18 avril 2019 à :  
AS LOISIRS OFF ROAD  
Hameau de Prégelan  
21580 SALIVES

Article 8

**Contrôle techniques et parc coureurs :**

Tous les participants devront y présenter leur moto et équipement. Casques, bottes, dorsale, gants et protections individuelles aux normes actuelles et définies par la fédération.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le véhicule présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la fédération en refusant le marquage de la moto.  
La béquille doit être retirée.

Le ravitaillement se fait moteur arrêté à l'intérieur du parc coureur sur un tapis environnemental. 1 extincteur obligatoire par stand.

Le stand de contrôle technique sera situé en zone d'attente vers le parc coureur.

Article 9

**Horaires : ( variables selon la météo)**

vendredi 19 avril : vérifications techniques et administratives en fin d'après-midi  
(Horaires à confirmer)

Samedi 20 avril :

- |                                 |               |
|---------------------------------|---------------|
| - vérifications administratives | 8h30 – 11h00  |
| - vérifications techniques      | 8h30 – 11h00  |
| - briefing (en tenue de moto)   | 11h15         |
| - départ spéciale individuelle  | 11h45         |
| - Départ endurance              | 16h00 - 17h30 |

Dimanche 21 avril

- |                         |               |
|-------------------------|---------------|
| - Spéciale individuelle | 9h30          |
| - Endurance :           | 12h00 – 14h30 |
| - remise des prix :     | 15h30         |

Article 10

**Essais et départ :**

**Samedi :**

Les spéciales pourront être reconnues à pied le vendredi et le samedi matin

- SP1 individuelle : départ toutes les 10 secondes dans l'ordre des N°
- SP2 :10 par 10 lancés dans l'ordre des N°
- Endurance d'1h30 : places sur les lignes de 25 en fonction du classement de la SP1

**Dimanche :**

- Spéciale individuelle sur le parcours des 2 spéciales du samedi ( jumelées)  
dans l'ordre des N°

Endurance : tour de reco et 2h30 . Départ en ligne de 25 .

Le classement de l'endurance de samedi déterminera les places sur les 3 premières lignes.

Article 11

**Assurances :**

Il est rappelé aux concurrents que leur moto et leur matériel sont placés sous leur entière responsabilité durant toute la durée de la manifestation.

Ils doivent notamment en assurer la surveillance constante et ne pourront en aucun cas invoquer la responsabilité civile du club organisateur en cas de vol ou de dégradation.

Une assurance conforme aux dispositions de l'article R331 du code du sport est souscrite auprès GRAS SAVOYE.

L'attestation d'assurance est annexée au présent règlement.

Article 12

**Médicalisation de l'épreuve :**

Nom du médecin : Dr GAY Gérard

Nombre de secouristes : 10 sur 2 postes ( UNASS)

Nombre d'ambulance : 2

Pompiers de secteurs en alerte au SDIS

Article 13

**Réclamation :**

La réclamation doit être remise en main propre au directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats accompagnée d'un chèque de caution de 75 euros.

Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage de véhicule, il faudra rajouter un chèque de caution de 75 euros.

Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue.

## Article 14

### **Officiels :**

- Directeur de course : David CAGNAT- OFF 176834
- Responsables techniques : Romuald BOYON - OCT 35048  
Patrick THEVENARD - 147505
- Responsables chronométrage : Serge Coulon (MOTOTT)
- Nombre de commissaires de piste : 15

Un ou plusieurs officiels pourront assister le directeur de course ainsi que les responsables techniques et les responsables du chronométrage.

*Visa du Club*

*Visa de la Ligue*

*Visa de la FFM*